

délibération :
D_2023_1_1

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le lundi 16 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle communale rue du Four, 19, rue du Four à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Janvier 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur DERMAUT Lénéaïc, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Célia, Madame GODARD Elisabeth

**Objet : Vote du budget
primitif 2023 du budget
annexe**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame JACQUES Elodie a donné pouvoir à Jean-Luc Roussel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire,
Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de la commission communale des finances pour le budget annexe de l'année 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la proposition de la commission des finances et vote à l'unanimité des présents le budget annexe de l'année 2023 qui s'équilibre comme suit :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 88 924.00€
- en recettes de dépenses d'investissement à la somme de 389 402.01€

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,
Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
Affiché le
ID : 051-215101437-20230116-2023_1_1-DE

délibération :
D_2023_1_2

L' an deux mille vingt trois, le lundi 16 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle communale rue du Four, 19, rue du Four à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 10 Janvier 2023

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur DERMAUT Lénaïc, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Célia, Madame GODARD Elisabeth

Votants : 14

Objet : Décisions
modificatives budgétaires
budget principal

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame JACQUES Elodie a donné pouvoir à Jean-Luc Roussel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire,
Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires du budget annexe sur l'exercice 2022 comme suit :

Régularisation remboursement anticipé prêt

Dépenses d'investissement

- Compte 1641 (capital emprunts) + 202 000.00€

Recettes d'investissement

- Compte 10226 (taxe aménagement) + 14 060.00€

- Compte 1326 (subventions) + 273 000.00€

Régularisation amortissement

Dépenses de fonctionnement

- Compte 6811 (042) + 1 294.60€

- Compte 023 - 1 294.60€

Recettes de fonctionnement

- Compte 28041582 (040) + 1 294.60€

- Compte 021 - 1 294.60€

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Affiché le

ID : 051-215101437-20230116-2023_1_2-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Eprenay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

délibération :
D_2023_1_3

L' an deux mille vingt trois, le lundi 16 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle communale rue du Four, 19, rue du Four à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 10 Janvier 2023

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur DERMAUT Lénaïc, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Célia, Madame GODARD Elisabeth

Votants : 14

**Objet : Avenants de
travaux marché extension
bâtiment péri-scolaire.**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame JACQUES Elodie a donné pouvoir à Jean-Luc Roussel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire,
Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Le maire expose que des avenants de travaux sont nécessaires pour l'extension du bâtiment périscolaire à savoir :

- Lot 6 - Isolations plafonds cloisons - Entreprise PELIN pour des modifications du faux plafond pour la somme de 1 549€ ht
- Lot 9 - Electricité - Entreprise ADENT ELECTRICITE remplacement éclairage du dégagement dans l'existant pour la somme de 223.50€ ht
- Lot 7 - Menuiserie intérieure - Entreprise JANIN remplacemet quincaillerie et joints anti pince doigts des portes local restauration et plinthes du petit dégagement dans l'existant.
- Honoraires architecte pour un montant de 3 525.00€ ht suite à une modification de l'enveloppe financière qui est passée de 118 800.00€ ht à 147 000.00€ ht.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents les avenants ci-dessus et autorise le maire à les signer.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
Affiché le
ID : 051-215101437-20230116-2023_1_3-DE

délibération :
D_2023_1_5

L' an deux mille vingt trois, le lundi 16 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle communale rue du Four, 19, rue du Four à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 10 Janvier 2023

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur DERMAUT Lénaïc, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Célia, Madame GODARD Elisabeth

Votants : 14

**Objet : Prêt auprès de la
Banque Postale pour
acquisition ensemble
immobilier 67, Grande Rue**

Pouvoirs :
Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame JACQUES Elodie a donné pouvoir à Jean-Luc Roussel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire,
Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 67, Grande Rue à Chouilly, opération inscrite sur le budget annexe, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000.00€ .

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par la Banque Postale, et après avoir délibéré /

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissier : 1 A

Montant du contrat de prêt : **200 000.00€**

Durée du contrat de prêt : **10 ans**

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 200 000.00€

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24 mars 2023, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 3,60%**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **périodicité trimestrielle**

Mode d'amortissement : **constant**

Remboursement anticipée : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du mntant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 200.00€

Article 2 : Etendue des pouvoirs de signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,
Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Affiché le
ID : 051-215101437-20230116-2023__1_5-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epernay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL D**

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Affiché le

ID : 051-215101437-20230116-2023_1_6-DE

délibération :
D_2023_1_6

L' an deux mille vingt trois, le lundi 16 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle communale rue du Four, 19, rue du Four à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire,

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 10 Janvier 2023

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur DERMAUT Lénaïc, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Célia, Madame GODARD Elisabeth

Votants : 14

**Objet : Travaux rue de
Monthelon et rue de la
Croix Bleue attribution du
marché.**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame JACQUES Elodie a donné pouvoir à Jean-Luc Roussel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire,
Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Nous, Jacques HOSTOMME, Maire de la commune de Chouilly,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication le 28 novembre 2022 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le profil acheteur Xmarches.fr et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Considérant que les travaux d'aménagement de chaussée et de trottoirs Rue de Monthelon et Rue de la Croix Bleue de la commune de Chouilly nécessitent la passation d'un marché,
Considérant qu'à l'issue de cette procédure passée selon une mise en concurrence au moyen d'une publicité, la proposition présentée par l'entreprise POTHELET est apparue comme économiquement la plus avantageuse pour la commune de Chouilly.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents décide :

De signer un marché selon la procédure adaptée pour des travaux relatifs à l'aménagement de chaussée et de trottoirs Rue de Monthelon et Rue de la Croix Bleue de la commune de Chouilly avec l'entreprise POTHELET - Allée Maxenu - 51530 PIERRY.

et rappelle :

- que le montant estimatif de la dépense engagée au titre de ce marché est de 272 948.37€ HT soit 327 538.04 € TTC.

- Que le délai d'exécution est de 12 semaines. L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Il est fixé une période de préparation, non comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de 15 jours.

- Que la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne - 25, rue du Lycée - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- Que Monsieur le Maire de Chouilly et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Affiché le
ID : 051-215101437-20230116-2023_1_6-DE

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,
Jacques HOSTOMME